

CCI-EUROLAM

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les transactions effectuées par la société en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels la société accepte une dérogation.

La passation d'une commande entraîne leur acceptation par le client, nonobstant toutes réserves ou exigences qui pourraient l'accompagner.

1. Commandes :

Toute commande passée verbalement par téléphone ou transmise par nos représentants ne nous engage qu'après confirmation écrite émanant de notre société.

Aucune commande ne pourra être valablement annulée moins de 15 jours avant la date de livraison demandée.

Pour toute commande inférieure à 150 € H.T. un forfait de 50 € sera appliqué.

2. Prix :

Nos prix sur les catalogues, barèmes, sont des prix hors taxes et de référence et n'ont par conséquent qu'un caractère indicatif. Les marchandises sont facturées au prix en vigueur le jour de la livraison, sauf conditions particulières de vente.

Nos prix sont établis sur la base des prix actuels pour certaines marchandises étrangères exprimés en Euros; ils pourraient être révisés en cas de modifications de ces prix.

Nos prix s'entendent pour des quantités par commande et par livraison correspondant aux unités d'emballage mentionnées sur nos catalogues et barèmes.

Nos prix s'entendent départ Antony.

3. Modifications :

Les catalogues, les documents publicitaires et tarifs édités par nous ne constituent pas offre ferme ; ils peuvent être modifiés à tout instant sans préavis, aussi bien en ce qui concerne la gamme de matériel distribué que les prix et caractéristiques des modèles dont la vente peut aussi être arrêtée. Dans ces hypothèses, nous ne serons pas tenus de fournir les articles ainsi supprimés ni aux anciennes spécifications.

4. Expédition :

Toutes les marchandises expédiées franco ou non, voyagent aux risques et périls des destinataires.

En application de l'article 106 du code de commerce, nous recommandons de vérifier les colis à l'arrivée ; seul le transporteur est responsable en cas de perte, casse, avarie ou mauvais acheminement.

5. Règlement :

Le paiement de nos factures s'effectue :

- soit avant expédition
- soit comptant à réception de facture
- soit à 30 jours fin de mois, le 15
- au plus tard à 60 jours date de facture

Tout incident ou report de paiement sera accompagné d'une réduction des conditions de paiement en vigueur.

Toute dérogation à ces conditions implique notre accord.

Tout changement de solvabilité du client laissé à notre appréciation pourra entraîner une réduction des délais de paiement accordés auparavant.

En cas d'escompte pour paiement à réception de facture celui-ci sera déduit de notre chiffre d'affaires taxable, le montant des taxes déductibles par le client doit être diminué du montant de celles afférentes à l'escompte. Aucune note d'avoir régularisant la déduction de l'escompte ne sera délivrée ultérieurement. Les clients réglant autrement que par pro-forma, auront un compte ouvert dans notre société. Cette ouverture de compte ne sera admise qu'après avoir rempli la «demande d'ouverture de compte».

Les effets de commerce doivent nous être retournés acceptés dans les huit jours de réception de la facture.

Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera, outre l'exigibilité immédiate de toutes les sommes échues ou non échues restant en compte, la majoration des sommes dues d'un intérêt calculé au taux de 2 % par mois.

En outre les sommes dues seront majorées en sus des intérêts moratoires, d'une indemnité fixée de 15% de leur montant. En cas de livraison partielle de commande, le solde non-livré ne peut retarder le règlement de la partie livrée. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

6. Délai de livraison :

Les dates de livraison sont données de bonne foi à titre indicatif, mais sans engagement de notre part. Aucun retard fortuit ou de force majeure ne serait en aucun cas justifier l'annulation de la commande, le refus de la marchandise, ni donner lieu à pénalités ou indemnités quel que soit le motif invoqué.

7. Réserve de propriété :

Il est expressément convenu que toutes les marchandises qui seront vendues par notre société, resteront notre propriété jusqu'à ce que le client en ait payé intégralement le prix fixé.

Au cas où le règlement devrait intervenir par effets de commerce, le transfert de propriété au profit du client ne se réalisera qu'après le paiement effectif des dits effets.

Néanmoins, nous autorisons le client dès la livraison, à procéder à toutes opérations de transformation ou de vente afférentes à ces marchandises, étant expressément convenu que même dans ce cas, nous conservons le droit de les revendiquer en quelque état et en quelques mains qu'elles se trouvent. En outre, et dès leur livraison, le client en assurera la garde et en supportera seul les risques tant à notre égard qu'à celui des tiers. En conséquence, le client sera tenu aux obligations incombant au gardien des dites marchandises.

8. Réclamations - Retours :

Toute réclamation doit être formulée dans les huit jours qui suivent la réception des marchandises.

Aucun retour ne peut être accepté sans notre accord préalable et sans qu'y soit joint copie de la facture initiale.

Les retours sont effectués en port et emballage à la charge du client.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou d'avarie d'un colis en retour.

Aucun matériel ne sera repris ou échangé au-delà d'un délai d'un mois après notre accord. En cas de retour autorisé mais consécutif à une erreur du client, nous ne rembourserons le dit matériel que jusqu'à concurrence de 85% maximum du prix consenti au client (ceci pour frais de manutention, contrôle).

8.2 Garanties :

Notre garantie s'étend à la seule conformité de l'objet livré par rapport à l'ordre reçu. **Elle emporte référence obligatoire aux spécifications et stipulations de notre propre fournisseur et aux nôtres en ce qui concerne nos produits.**

Nous ne souscrivons aucune obligation de résultat et laissons au client la responsabilité exclusive du choix et des conditions d'utilisation du produit.

Nous pouvons être consultés à titre gracieux.

Notre garantie est limitée à celle du fournisseur et nous subrogeons le client dans nos droits contre ce fournisseur, sans nulle obligation personnelle.

Nous recevons et transmettons les réclamations pour ordre auprès de notre fournisseur.

Dans le cas où le produit est concerné par une date de péremption, aucune garantie ne pourra être accordée dans le cas où la période d'utilisation n'est pas respectée.

Pour pouvoir invoquer notre garantie, le client doit formuler sa réclamation dans les huit jours qui suivent l'utilisation du produit. En tout état de cause, aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de deux mois à la suite de notre livraison.

Le client doit également nous communiquer, préalablement à l'utilisation, la destination et les conditions d'utilisation du produit.

En cas de défaut de fabrication, notre **garantie** reste limitée à l'échange du matériel incriminé sans donner lieu à pénalités ou indemnités.

8.3 Responsabilités :

En aucune circonstance, nous ne serons tenus à indemniser les dommages immatériels et/ou indirects tels que notamment : les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial...

Le client se porte garant de la renonciation à recours à notre rencontre de ses assureurs et des tiers en situation contractuelle avec lui.

Notre responsabilité est limitée, toutes causes confondues, à une somme maximum correspondant au montant de la fourniture ou de la prestation au jour de la réclamation. Cette somme ne pourra en aucun cas excéder un montant de 10 000 (dix mille) €uros.

9. Essais :

Nous pouvons sur demande, adresser à l'essai certains appareils, pour une durée de 1 mois, au bout duquel, s'ils n'ont pas été retournés franco et en bon état, ils seront considérés comme fermes et suivront alors nos conditions normales de vente.

10. Conditions particulières :

A ces conditions générales de vente des conditions particulières peuvent être ajoutées en fonction des produits vendus ou des commandes traitées. Ces conditions particulières sont spécifiées sur nos catalogues, tarifs, barèmes et accusés de réception de commandes.

Toute commande portant sur un produit spécifié à la demande ne peut en aucun cas, être : ni annulée, ni reportée en délai.

En cas de contestations ou de différends, le tribunal de Commerce de Nanterre est seul compétent de convention expresse, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Nos traités ou acceptations ne constituent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.